

PRÉFET DE LA MARNE

CABINET DU PREFET SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE

N° DPC/2015/ 78

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

COMMUNE de VITRY-EN-PERTHOIS LE PREFET de la REGION CHAMPAGNE-ARDENNE PREFET de la MARNE

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU l'arrêté préfectoral n° n° DPC/2014/118 du 17 décembre 2014 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, Directrice de cabinet;

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, n° DPC/2006-I/1/95 du 03 février 2006, concernant la commune de Vitry-en-Perthois.

Article 2

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Vitry-en-Perthois sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques, en application du code de l'environnement. .../...

Article 3

Le dossier communal d'information comprend :

- la liste des risques naturels, miniers prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,

- la délimitation des zones exposées,

- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées,

- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture (SIRACEDPC - 1, rue de Jessaint à Châlons-en-Champagne), mairie de Vitry-en-Perthois et librement téléchargeables sur le site Internet de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante : http://www.marne.gouv.fr

Article 4

Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'information sera adressée à monsieur le maire de la commune de Vitry-en-Perthois et à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et mis en ligne sur le site Internet de l'Etat dans la Marne.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25, rue du Lycée 51036 Châlons en Champagne cedex).

Article 6

M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne, Mme la sous-préfète, directrice de cabinet, les chefs de service régionaux et départementaux et M. le maire de la commune de Vitry-en-Perthois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

> Châlons-en-Champagne, le 14 DEC. 2015

Pour le Préfet, La sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Corinne SIMON



Préfecture de la MARNE

Commune de VITRY-EN-PERTHOIS

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

. Annexe à l'arrêté préfectoral n° DPC/2015/78	du	14 décembre 2015	mis à	jour le		
. Situation de la commune au re	gard d'un ou	plusieurs plans de		al II do	naturels pr	évisibles [P
La commune est située dans l	e périmètre c	I'un PPR n			oui X	non
Approuvé				aléa	Inond	ation
				aléa	41	
				aléa		
Les documents de référence s Arrêté Préfectoral d'approbation du 0 secteur de la Saulx _secteur de Vitry	sont : 06 novembre 201	aléa re 2015 du PPRN inondation sur les communes du is Consultable sur Internet Consultable sur Internet Consultable sur Internet				
					Consultabl	le sur Internet
					Consultabl	e sur Internet
. Situation de la commune au re	gard d'un pla	n de prévention d	le risques mi	niers [PPF	? m]	
La commune est située dans l	La commune est située dans le périmètre d'un PPR m				oui	non
date				effet		
	date		day.	effet		
es documents de référence sont						
					Consultabl	e sur Internet
	man succession				Consultabl	e sur Internet
. Situation de la commune au re	gard d'un pla	n de prévention d	le risques te	chnologiqu	es [PPRt]	1
La commune est située dans la	e périmètre d	I'un PPR t			oul	non
				effet		
Les documents de référence s						
Eos documents de reference s					Consultabl	e sur Internet
					Consultabl	e sur Internet
. Situation de la commune au re			nodifiés par les Moyenne			
en application des articles R 563-4 et R	zone de sismic	ité zone 5	7000			
en application des articles R 563-4 et R La commune est située dans une	zone de sismic	cité zone 5	zone 4	ZOITE 3	20110 2	20110 1
	zone de sismic	sité zone 5 pièces jointe		zone s		

Date 1 8 DEC. 2015

Le préfet de département Pour le Préfet

la Directrice de Câbinet

Covinic SIMON

Extrait du dossier communal relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Fiche descriptive du risque

RISQUE INONDATION

Par arrêté préfectoral du 06 novembre 2015, un Plan de Prévention du Risque Naturel « inondation » (PPRNi) est approuvé sur le secteur de la Saulx –secteur de Vitry-Le-François_.

Le PPRNi de Vitry-le-François_secteur Saulx_ part de sa confluence avec la rivière Marne jusqu'à la limite des départements de la Marne et de la Meuse (Sermaize-les-Bains). Il concerne 14 communes, soit un linéaire de cours d'eau d'environ 70 km :

Bignicourt-sur-Saulx, Le Buisson, Changy, Etrepy, Heiltz-L'Eveque, Heiltz-le-Maurupt, Jussecourt-Minecourt, Merlaut, Outrepont, Pargny-sur-Saulx, Plichancourt, Ponthion, Sermaize-les-Bains et Vitry-en-Perthois.

NATURE DU RISQUE ET CARACTERISATION DES CRUES:

- ➤ Le risque est lié à un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité données (aléa) dont les effets prévisibles (vulnérabilité) mettent en jeu un grand nombre de personnes ainsi que des dommages importants (enjeu)
- > concerne le risque d'inondation résultant d'une crue de plaine par débordement de la rivière Saulx et de ses affluents.

CARACTERISATION DE L'ALEA:

Les crues de la Saulx étant des crues lentes, seule la hauteur d'eau a été retenue comme paramètre pour la caractérisation du niveau d'aléa.

3 niveaux d'aléa sont définis:

- aléa Faible : Hauteur d'eau comprise entre 0 et 1 m
- aléa moyen: Hauteur d'eau comprise entre 0,5 et 1 m
- aléa fort : Hauteur d'eau supérieure à 1 m

La crue centennale de la Saulx n'étant pas connue, cette dernière est modélisée. La ligne d'eau est calculée sur l'ensemble du profil en long de la Saulx, puis projetée sur un modèle numérique de terrain (topographie du terrain) pour déterminer la hauteur d'eau par rapport au terrain naturel et ainsi le niveau d'aléa.



